

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 660 accordant une permission à Kamil Ali

n° 660

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre lire 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1047 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission on date du 4 juin 1040 formulée par Kamil Ali, infirmier 8e échelon

**Vu** l'avis favorable du directeur service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de trois mois à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à Kamil Ali, infirmier 8e échelon, en service à l'hôpital colonial. ;

#### Art. 2

La présente décision qui aura effet pour compter du 15 juin 1949, sera : enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation: Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.